



Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2070(SES.28/2)
17 mars 2000

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



Vingt-huitième session
Mexico, 3-7 avril 2000

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

- I. Organisation de la réunion
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations de l'ordre du jour provisoire

00-1-64

Comisión Económica para América Latina y el Caribe, CEPAL
Economic Commission for Latin America and the Caribbean, ECLAC
www.cepal.cl



Vingt-huitième session
Mexico, 3-7 avril 2000

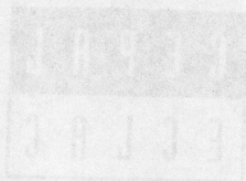
**ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET
ORGANISATION DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION**

- I. Organisation de la réunion
- II. Ordre du jour provisoire
- III. Annotations de l'ordre du jour provisoire





UNITED NATIONS
ORGANISATION DES NATIONS UNIES



Document
Mission 3-7 avril 2000

ANNEXES DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION DE LA VIÈME SESSION

- I Organisation de la réunion
- II Ordre du jour provisoire
- III Annexe de l'ordre du jour provisoire



I. ORGANISATION DE LA VINGT-HUITIÈME SESSION

La vingt-huitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes sera tenue à Mexico, du 3 au 7 avril 2000. Conformément à une décision adoptée par acclamation lors de la vingt-septième session (Oranjestad, Aruba, 11-16 mai 1998), les Etats membres ont accepté la proposition du Gouvernement du Mexique de servir d'hôte à cette réunion, laquelle fut ultérieurement ratifiée par le Conseil économique et social aux termes de sa décision 1998/213. La réunion sera effectuée conformément au calendrier de conférences de la CEPALC pour la période 1998-2000.¹

La session est, pour la Commission, la principale réunion de chaque période biennale. Elle constitue l'occasion de se pencher sur certaines questions qui ont une forte incidence sur le développement des pays de la région et aussi d'examiner les travaux menés par la Commission.

Cette réunion, qui est également la première de ce nouveau siècle, constitue en outre une occasion propice pour dresser un bilan des résultats obtenus à l'issue des réformes structurelles et des transformations intervenues en termes de contenu et de portée des politiques publiques appliquées dans la région tout au long de la décennie et qui se sont caractérisées par un effort systématique de recherche de gains de compétitivité sur le plan international, de maintien des équilibres macro-économiques, de réduction des niveaux de pauvreté et de progrès en matière d'équité. C'est pourquoi il semble opportun de faire le point quant aux problèmes rencontrés dans la région, aux progrès réalisés dans la région et aux lacunes à combler.

Dans ce contexte, la réunion devra permettre aux gouvernements des Etats membres de procéder à un échange de données d'expérience et de vues et d'arrêter des mesures d'action publique permettant d'affronter les principaux défis rencontrés par les sociétés de la région à l'aube de ce vingt-et-unième siècle, en particulier en ce qui a trait à l'équité et aux politiques publiques susceptibles d'en assurer la matérialisation sur le plan social.

La session permet également aux gouvernements des Etats membres de s'informer, moyennant l'étude du rapport d'activités du Secrétariat et du rapport du groupe de travail, des tâches accomplies par la CEPALC au cours des deux dernières années et de définir, en approuvant le programme de travail et le calendrier de conférences, les directives qui sont appelées à servir d'orientation aux activités futures de la Commission.

Dans ce document, le Secrétariat se permet de formuler certaines propositions visant à rendre plus aisé l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour provisoire et à rationaliser le temps disponible. Si ces suggestions sont acceptées par les Etats membres, le déroulement des débats s'en verra sans nul doute facilité. Comme il est d'usage dans les réunions de la CEPALC, ces propositions relatives à l'organisation

¹ Résolution 567(XXVII).

des travaux ainsi que l'ordre du jour seront examinés par les chefs de délégation lors d'une réunion prévue pour le 3 avril. Le Secrétariat remettra aux différentes délégations les documents de travail et de référence concernant chacun des points inscrits à l'ordre du jour.²

La structure de la réunion a fait l'objet de certaines innovations afin de permettre aux représentants de se pencher plus longuement sur les thèmes de fond et de faciliter la participation des ministres à l'étape correspondante. En conséquence, les représentants des gouvernements se réuniront le lundi 3 en deux séances de travail pour se pencher sur le thème de fond et présenter les recommandations pertinentes en vue de leur examen à l'étape ministérielle (point 3 de l'ordre du jour). Le mardi 4 et le mercredi 5 avril dans la matinée, les représentants analyseront le rapport d'activités et le programme de travail (points 4 à 7 de l'ordre du jour), ainsi que les projets de résolution. Dans le même temps, le Comité spécial de session sur la population et le développement se réunira le lundi 3 dans l'après-midi et le mardi 4 (point 8 de l'ordre du jour). La réunion du Comité de coopération entre pays et régions en développement (point 9 de l'ordre du jour) aura lieu, quant à elle, le mercredi 5 dans la matinée.

L'étape ministérielle de la réunion sera inaugurée le jeudi 6 dans la matinée. L'après-midi de ce même jour ainsi que la matinée du vendredi 7 seront consacrés à un séminaire technique auquel participeront des personnalités de milieux universitaires, des experts provenant d'Amérique latine et du reste du monde, ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux directement concernés par les domaines économique et social et des représentants d'institutions internationales. La participation d'experts gouvernementaux à ce séminaire ne pourra que contribuer à enrichir l'examen des thèmes proposés. La présence des ministres, quant à elle, confèrera à la réunion l'autorité nécessaire à la mise en oeuvre effective des conclusions qui émaneront de cette réunion.

Le Secrétariat propose que les ministres consacrent le vendredi après-midi à un débat général et à l'examen des décisions prises dans la première phase de la session, y compris le programme de travail pour la période biennale 2002-2003, et adoptent les résolutions respectives.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations pertinentes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la réunion. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.19), "des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales" afin d'assurer le bon déroulement des travaux.

² Voir Documentos presentados al vigesimoctavo período de sesiones de la Comisión (LC/G.2078 (SES.28/10)).

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-huitième session
3. L'équité, le développement et la citoyenneté
4. Réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations
5. Autres activités menées par le Secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-septième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 2002-2003
 - a) CEPALC
 - b) Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 553(XXVI)
 - c) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes
 - d) Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement
 - e) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social
 - f) Suite donnée à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats insulaires en développement
 - g) Suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
 - h) Suite donnée à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
 - i) Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES)
 - j) Réunion de coordination entre organismes de l'Organisation des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
6. Calendrier de conférences pour la période 2000-2002
7. Résolutions et décisions récemment émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission
8. Suivi du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement
9. Coopération entre pays et régions en développement
10. Questions diverses
11. Examen et approbation des résolutions de la vingt-huitième session de la CEPALC

III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Election du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Selon l'usage établi lors des sessions antérieures de la CEPALC, la présidence est assumée par le chef de la délégation du pays hôte. D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que "le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux débats en cette qualité et non comme représentant de l'Etat membre qui l'a accrédité".

En règle générale, le Bureau élu pour diriger les débats de la phase technique reste en fonctions au cours de l'étape ministérielle mais est constitué, à ce niveau, des chefs de délégation correspondants.

Les Comités dont la création est approuvée suivant la proposition du Secrétariat sont également présidés par un Bureau composé lui aussi d'un président, de deux vice-présidents et d'un rapporteur.

La composition de ces Bureaux sera soumise à l'examen des chefs de délégation lors de la réunion qu'ils effectueront le 3 avril 2000.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la vingt-huitième session

L'ordre du jour provisoire (LC/G.2069(SES.28/1)), élaboré par le Secrétariat conformément aux dispositions pertinentes du chapitre II du Règlement intérieur de la CEPALC et à la lumière des différents mandats confiés à la Commission, sera soumis à l'examen des représentants en vue de son adoption. Les Etats membres pourront formuler les observations ou apporter les modifications qu'ils estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

L'ordre du jour de la réunion, l'organisation des travaux et la mise sur pied des comités seront présentés à la réunion des chefs de délégation des gouvernements des Etats membres.

3. L'équité, le développement et la citoyenneté

Document de travail

- L'équité, le développement et la citoyenneté (LC/G.2071(SES.28/3))

Documents de référence

- Balance de la década (titre provisoire)
- El pacto fiscal. Fortalezas, debilidades, desafíos (LC/G.1997/Rev.1)
- La brecha de la equidad. América Latina, el Caribe y la Cumbre Social (LC/G.1954/Rev.1-P)
- Quinze ans d'expérience économique. L'Amérique latine et les Caraïbes, 1980-1995 (LC/G.1925/(SES.26/17))
- Fortalecer el desarrollo. Interacciones entre macro y microeconomía (LC/G.1898/Rev.1-P)
- El regionalismo abierto en América Latina y el Caribe. La integración económica al servicio de la transformación productiva con equidad (LC/G.1801/Rev.1-P)
- Población, equidad y transformación productiva (LC/G.1758/Rev.2-P; LC/DEM/G.131/Rev.2-Serie E, N° 37)
- Educación y conocimiento: eje de la transformación productiva con equidad (LC/G.1702/Rev.2-P)
- Equidad y transformación productiva: un enfoque integrado (LC/G.1701/Rev.1-P)
- El desarrollo sustentable: transformación productiva, equidad y medio ambiente (LC/G.1648/Rev.2-P)
- América Latina y el Caribe: políticas para mejorar la inserción en la economía mundial (LC/G.1800/Rev.1-P)
- Transformación productiva con equidad. La tarea prioritaria del desarrollo de América Latina y el Caribe en los años noventa (LC/G.1601-P)

Au début des années 90, le Secrétariat de la CEPALC a présenté aux pays de la région une proposition globale visant à stimuler le développement économique et social intitulée **Transformation du processus de développement dans un climat d'équité**. Celle-ci s'est étoffée au fil du temps à mesure que se peaufinait l'étude des différents aspects du développement et des instruments de politiques publiques pouvant avoir une incidence sur ces derniers. L'enjeu consistait alors à mettre en place les conditions nécessaires pour que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes franchisse le seuil du vingt-et-unième siècle dotée d'un appareil de production renouvelé lui permettant de tirer parti des possibilités offertes par le processus de mondialisation et de niveaux adéquats d'équité sociale et de démocratie capables de garantir la pérennité de l'essor économique.

L'avènement du nouveau siècle, et toute sa signification symbolique pour l'humanité, nous oblige à réagir de façon innovatrice pour remédier aux déficiences encore existantes, dont la plus importante, de l'avis du Secrétariat, se situe dans le domaine de l'équité. Afin d'aborder ce sujet en pleine connaissance de cause, le Secrétariat présente un document intitulé "L'équité, le développement et la citoyenneté" dont le but est d'analyser, du point de vue des politiques publiques, les enjeux que présente le développement de la région dans le contexte complexe et changeant de la mondialisation. Selon l'approche proposée dans ce document, la valeur des politiques publiques est fonction de leur capacité à répondre de façon efficace aux défis de la compétitivité dans un monde caractérisé par la révolution des modes de connaissance et de communication, et à s'adapter aux contraintes imposées par cet environnement international, comme celles issues des nouveaux accords commerciaux internationaux, que ce soit à l'échelle mondiale ou régionale. Ce document contient en outre des propositions d'instruments et de mesures d'action publique aux échelons macro-économique, méso-économique et micro-économique, ainsi que de politiques dans les domaines social et environnemental propres à améliorer l'équité et à préserver ces améliorations en temps de crise. Une importance particulière est attachée à certains sujets liés au caractère volatile de l'économie, la gravité

et la durée des crises, les filières de production, l'emploi, l'éducation, les dépenses sociales, l'universalité et la solidarité des régimes de protection sociale, la concurrence et la protection du consommateur, la cohésion sociale, l'équité entre les générations et le rapport entre les citoyens et l'équité.

Les propositions contenues dans ce document s'inscrivent dans le contexte des progrès accomplis par les pays de la région en matière, notamment, de stabilisation des prix et de reprise de la croissance, d'intégration régionale, d'insertion internationale et d'investissement étranger, mais aussi des déficiences qui subsistent en termes de pauvreté, de répartition du revenu, de retard technologique, de chômage et de qualité de l'emploi, de fragilité des systèmes financiers et, d'une manière générale, de vulnérabilité de la croissance. Le bilan de cette situation fait l'objet d'un document de référence.

4. Réunions des organes subsidiaires et réunions régionales parrainées par la CEPALC dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies: conclusions et recommandations

Document de travail

- Informe de las actividades de la Comisión desde mayo de 1998 (LC/G.2073(SES.28/5))

Le rapport d'activités de la Commission présente aux gouvernements des Etats membres l'information pertinente relative aux réunions des organes subsidiaires et des réunions régionales parrainées par la CEPALC, y compris les réunions tenues dans le cadre des travaux préparatoires des conférences mondiales des Nations Unies, leurs conclusions et leurs recommandations.

5. Autres activités menées par le Secrétariat du système de la CEPALC depuis la vingt-septième session de la Commission et programme de travail pour la période biennale 2002-2003

Documents de travail

- Informe de las actividades de la Comisión desde mayo de 1998 (LC/G.2073(SES.28/5))
Rapport du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 553(XXVI) (LC/G.2072(SES.28/4))
- Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2002-2003 (LC/G.2075(SES.28/7))
- Informe sobre la ejecución de los programas de la CEPAL durante el bienio 1998-1999.
Nota de la Secretaría (LC/G.2074(SES.28/6))
Rapport du Président sur les travaux du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 553(XXVI) (LC/G.2093(SES.28/17))

Documents de référence

- Programme de travail du système de la CEPALC, 2000-2001 (LC/G.2006(SES.27/10))
- Rapport de la huitième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes (LC/G.2087(CRM.8/6))

- Activités de la Secretaría de la CEPAL relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe desde el 1° de septiembre de 1997 hasta el 30 de agosto de 1999 (LC/L.1261(CRM.8/5))
- Actividades a nivel subregional del Caribe relacionadas con la integración de la mujer en el desarrollo económico y social de América Latina y el Caribe para el período comprendido entre el 1° de septiembre de 1997 y el 30 de agosto de 1999 (LC/L.1261(CRM.8/5)/Add.1)
- Nota informativa de la Reunión de coordinación entre organismos de las Naciones Unidas para la región de América Latina y el Caribe (LC/R.1917)

Afin que les gouvernements des Etats membres puissent se prononcer sur les travaux que devra accomplir le système de la CEPALC au cours de la période biennale 2002-2003, le Secrétariat a élaboré le projet de programme de travail (LC/G.2075(SES.28/7)) qui pourra être modifié à la lumière des priorités qui seront établies lors de cette session.

6. Calendrier de conférences pour la période 2000-2002

Document de travail

- Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période biennale 2000-2002. Note du Secrétariat (LC/G.2076(SES.28/8))

Conformément aux dispositions de la résolution 419(PLEN.14), adoptée par le Comité plénier de la CEPALC lors de sa quatorzième session tenue en novembre 1980, les réunions de la Commission seront organisées en fonction de ses sessions biennales et des réunions du Comité plénier tenues dans l'intervalle. Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires, de façon à coïncider avec le cycle biennal de programmation budgétaire établi par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a en outre été convenu qu'à chaque session sera présenté le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexe 5 du document LC/G.2076(SES.28/8)) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2000-2002, à la lumière des textes approuvés par les gouvernements quant aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

7. Résolutions et décisions récemment émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission

Document de travail

- Résolutions et décisions récemment émanées d'organismes des Nations Unies et portées à la connaissance de la Commission. Note du Secrétariat (LC/G.2077(SES.28/9))

Au cours de ses cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions tenues, respectivement, de septembre 1998 à septembre 1999 et de septembre à décembre 1999 (première partie), l'Assemblée générale

a adopté plusieurs résolutions et décisions qui revêtent une importance spéciale pour la Commission. Le Secrétariat a donc estimé utile de les porter à la connaissance des Etats membres à l'occasion de la vingt-huitième session de la CEPALC.

8. Suivi du Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement

Documents de travail

- Temario provisional (LC/G.2082(SES.28/14))
- Temario provisional anotado (LC/G.2083(SES.28/15))
- Juventud, población y desarrollo en América Latina y el Caribe. Síntesis y conclusiones (LC/G.2084(SES.28/16))

Documents de référence

- Juventud, población y desarrollo en América Latina y el Caribe (LC/L.1339)
- Sistema de indicadores para evaluar el cumplimiento del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo. Nota de la Secretaría (LC/L.1340)
- Informe del Comité Especial Plenario del vigésimo primer período extraordinario de sesiones de la Asamblea General (A/S-21/5/Add.1)
- América Latina y el Caribe: examen y evaluación de la ejecución del Programa de Acción de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo (LC/DEM/G.184/Rev.1)
- Informe de la reunión de la Mesa Directiva ampliada del Comité Especial sobre Población y Desarrollo del Período de Sesiones de la CEPAL (Santiago de Chile, 14 al 15 de diciembre de 1998) (LC/DEM/G.185)
- Segundo informe de seguimiento del Plan de Acción Regional Latinoamericano y del Caribe sobre Población y Desarrollo. Nota de la Secretaría (LC/G.2005(SES.27/19))
- Plan d'action régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement (LC/G.1920; LC/DEM/G.159)
- Consensus d'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement (adopté à la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes, Mexico, 29 avril-4 mai 1993)

Le Président du Bureau du Comité spécial sur la population et le développement, la Division de la population-CELADE de la CEPALC et la Division pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds pour la population présenteront un rapport sur la formulation et l'application du Plan d'action régional depuis sa conception, et en particulier depuis la vingt-septième session de la CEPALC, de même que sur les activités menées à l'échelon régional quant à l'examen et à l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Conformément à la décision adoptée par la CEPALC lors de sa vingt-septième session, le Comité devra examiner la situation actuelle des rapports existant entre la population, la jeunesse et le développement dans la région. A la demande des pays membres et dans le but de faciliter cet examen, le Secrétariat a élaboré un document technique qu'il soumet à l'examen des délégations.

Conformément aux décisions adoptées par le Bureau élargi lors de la réunion tenue en décembre 1998, il faudra mettre au point un système d'indicateurs permettant un suivi adéquat des résultats obtenus dans l'application des accords émanés des différentes enceintes internationales, en particulier le Plan d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. D'autre part, il convient d'analyser les principes prioritaires pour l'action future tels qu'ils ont été arrêtés par le Bureau en décembre 1998, à la lumière des résolutions adoptées à la vingt-et-unième session extraordinaire de l'Assemblée générale (juillet 1999). A cet effet, les pays sont invités à présenter l'information pertinente quant aux activités menées pour donner suite aux mesures clés permettant de poursuivre la mise en oeuvre du Plan d'action.

9. Coopération entre pays et régions en développement

Documents de travail

- Temario provisional (LC/G.2079(SES.28/11))
- Temario provisional anotado (LC/G.2080(SES.28/12))
- Actividades del sistema de la CEPAL para promover y apoyar la cooperación técnica entre países y regiones en desarrollo durante el bienio 1998-1999. Nota de la Secretaría (LC/G.2081(SES.28/13))

Document de référence

- Informe de las actividades de la Comisión desde mayo de 1998 (LC/G.2073(SES.28/5))

La Note du Secrétariat qui sera soumise à la considération des délégués contient un résumé des activités réalisées depuis la réunion antérieure du Comité chargé de cette question, à savoir depuis la vingt-septième session de la Commission.

Cette Note contient une étude générale de la coopération technique entre pays et régions en développement (CTPD) au cours de cette dernière période biennale, ainsi que des activités spécifiques incorporées directement aux différents projets de coopération technique mis en oeuvre par la CEPALC à l'aide de fonds extra-budgétaires. L'information est présentée selon le format utilisé par le système des Nations Unies à la lumière des directives adoptées par le Comité de haut niveau chargé de l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Il s'agit donc de passer en revue les activités propres à détecter les possibilités de coopération ainsi que les activités susceptibles de favoriser l'échange de données d'expérience moyennant les mécanismes de CTPD.

Dans cette Note figurent également les activités menées par le système de la CEPALC dans le but de consolider la coordination avec d'autres organisations et instances régionales, membres ou non du système des Nations Unies, dont l'action se situe dans le domaine de la CTPD.

A cette session, le Comité examinera également les activités réalisées dans le cadre de la résolution 573(XXVII) de la Commission, adoptée lors de la vingt-septième session.

Le Secrétariat formule en outre quelques propositions susceptibles de servir d'orientation aux activités futures du système de la CEPALC afin d'encourager la coopération entre pays et régions en

développement, à la lumière des exigences dérivées de la mondialisation, de la croissance accompagnée d'équité et du développement durable.

Les représentants pourront, dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, analyser et proposer des critères et des principes directeurs susceptibles de guider les activités du système de la CEPALC en matière de coopération technique entre pays et régions en développement dans l'avenir immédiat afin que celles-ci continuent de répondre aux besoins des pays en matière de développement économique et social.

Les délégations pourront également, si elles le jugent utile, tenir compte dans leurs débats des propositions formulées par le Secrétariat dans son rapport d'activités afin de faciliter les travaux du Comité de session.

10. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les gouvernements des Etats membres pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

11. Examen et approbation des résolutions de la vingt-huitième session de la CEPALC

10. Les délégués ont approuvé les conclusions de la vingt-huitième session de la CEEAC.

11. Les délégués ont approuvé les conclusions de la vingt-neuvième session de la CEEAC.

12. Les délégués ont approuvé les conclusions de la trentième session de la CEEAC.

13. Les délégués ont approuvé les conclusions de la trente-et-unième session de la CEEAC.

14. Les délégués ont approuvé les conclusions de la trente-deuxième session de la CEEAC.

